

## Un milieu hostile aux pigeons = 3 méthodes

### 1) Interdiction d'entrer

Mettre en place des grillages ou des filets pour boucher les accès aux combles, greniers, logements vacants, balcons...

### 2) Interdiction de nourrir

Empêcher les dépôts de nourriture et effectuer un nettoyage précoce (incivilités, dépôts sauvages)  
Interdire le nourrissage des animaux.



### 3) Interdiction de se poser

Installer des fils tendus en inox ;  
Utiliser des coupelles de répulsif chimique ;  
Mettre en place un système d'électrorépulsion ;  
Installer des pics (collés + vissés), ou encore des spirales.

Sans traitement des causes (abris pour nicher, nourriture, eau), les pigeons s'installent et peuvent proliférer.

**(1 couple de pigeons amoureux  
= 12 pigeonneaux par an) !**

Les jeunes sont aptes à se reproduire dès l'âge de 5-6 mois.

Cette forte prolificité explique l'accroissement rapide des populations de pigeons tant que la nourriture est disponible en quantité suffisante.



**Agir ensemble  
pour maîtriser  
les PIGEONS !**

## DIRECTION SANTÉ PUBLIQUE ET ACCESSIBILITÉ

1 rue Nicolas-Venette - BP 1541

17086 La Rochelle CEDEX 02

Tél. : 05 46 51 51 42

[sante.publique@ville-larochelle.fr](mailto:sante.publique@ville-larochelle.fr)

<https://demarches.larochelle.fr>

**+d'infos sur  
[www.larochelle.fr](http://www.larochelle.fr)**

Maquette/Impression : Imprimerie LR 2021



**Agir ensemble  
pour maîtriser  
les PIGEONS**

Le pigeon domestique peut représenter un danger pour la santé et pour les bâtiments. Chacun doit se mobiliser pour maîtriser sa présence en ville. Des méthodes faciles à mettre en œuvre existent pour les dissuader de s'installer et limiter leur reproduction.

## LES PIGEONS DANS LEUR ENVIRONNEMENT

Les pigeons domestiques vivent à proximité de l'homme car ils ont été élevés pendant des siècles pour ses besoins (communication, alimentation) et ils y trouvent aujourd'hui abris et nourriture. Ne leur offrez pas le gîte et le couvert !



## SALUBRITÉ PUBLIQUE :

Les fientes, cadavres de pigeons et de pigeon-neaux, souillent les bâtiments et les rues et peuvent entraîner des risques sanitaires.

Les déjections de pigeons, de par leur acidité, sont à l'origine de la dégradation des immeubles et des monuments : façades, toitures, sculptures...

Les dépôts plus ou moins importants de fientes sur les trottoirs peuvent les rendre potentiellement dangereux (glissades, chutes).

### Comment agir ?

- Priver les pigeons de nourriture et d'eau
- Empêcher leur installation

Ces volatiles sont à l'origine de roucoulements pouvant provoquer une gêne sonore.

Leurs fientes provoquent des désagréments olfactifs et entraînent parfois la présence de mouches.



## QUE DIT LA LOI ?

\* La Ville est chargée de faire appliquer le Règlement Sanitaire Départemental du 12 août 1982, pris en application du Code de la Santé Publique.

- Article 26\* : interdiction d'élever et d'entretenir dans l'intérieur des habitations, leurs dépendances et leurs abords, et de laisser stationner dans les locaux communs des animaux de toutes espèces dont le nombre ou le comportement ou l'état de santé pourraient **porter atteinte à la sécurité ou à la salubrité des habitations ou de leur voisinage**. Il est de même interdit d'attirer systématiquement ou de façon habituelle des animaux, notamment les chats ou les pigeons, quand cette pratique est **une cause d'insalubrité ou de gêne pour le voisinage**.

- Article 120 \* : interdiction de jeter ou de déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons ; la même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble lorsque cette pratique risque de constituer **une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs**.



## DES RÔLES PARTAGÉS

### QUE FAIT MA VILLE ?

**Surveiller et entretenir** l'espace public et les bâtiments publics.

**Enregistrer les signalements** et relever les dégâts causés par les pigeons.

**Informier/conseiller les citoyens et professionnels** sur les méthodes préventives et curatives existantes.

## CE QUE JE DOIS FAIRE ?

- **Protéger mon habitat par des mesures adaptées.**

Elles consistent à empêcher les pigeons de trouver un abri pour nicher ou se reposer ;

- **Ne pas nourrir les pigeons ;**

- **Signaler la présence de pigeons à la Direction Santé Publique et Accessibilité.**

## DES MÉTHODES SIMPLES ET EFFICACES PROTÉGER LES BÂTIMENTS

Lors de la construction ou de la rénovation, et dans l'entretien courant des bâtiments, le problème des « nuisibles » (rongeurs, pigeons, moustiques...) doit être pris en compte.



## MAÎTRISER LES COLONIES DE PIGEONS

Si les mesures préventives ne suffisent pas à protéger vos bâtiments, vous pouvez opter pour :

- **L'effarouchement** (faucons, effaroucheur électronique) ;

- **La capture de pigeons par cage.**

Des entreprises spécialisées proposent ce type de prestations.

**La Direction Santé Publique et Accessibilité peut vous mettre à disposition une liste d'entreprises spécialisées.**